

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 septembre 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville - Conseiller

M. John Rodgers - Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette – Conseillère

M. Éric Bélanger - Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Une quinzaine (15) de personnes assistent à la rencontre.

O-0609-1076 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-0609-1077 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1078 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1079 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1080

Adoption du projet de règlement de la 1^{re} modification du Règlement n° 050912-238 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Grand-Remous

ATTENDU QU'en date du 3 décembre 2012, la Municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement concernant le **Code d'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Grand-Remous** ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique qui est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller, John Rodgers, lors de la séance ordinaire du 2 août 2016 ;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que :

ARTICLE 1

L'article 9 intitulé « **Entrée en vigueur** » du Règlement n° 050912-238 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 9 : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétence de la municipalité. »

ARTICLE 2

Ajour de l'article 9 intitulé « **Entrée en vigueur** » du Règlement n° 050912-238 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1081

Adoption du projet de règlement de la 1^{re} modification du Règlement n° 0302-258 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Grand-Remous

ATTENDU QU'en date du 3 mars 2014, la Municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement concernant le Code d'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Grand-Remous ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique qui est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par le conseiller, John Rodgers, lors de la séance ordinaire du 2 août 2016 ;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que :

ARTICLE 1

L'article 7 intitulé « Entrée en vigueur » du Règlement n° 0302-258 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 7 : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la

municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétence de la municipalité.

*Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale** ».*

ARTICLE 2

Ajour de l'article 8 intitulé « Entrée en vigueur » du Règlement n° 0302-258 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1082

Prolongation de travail – Aide-journalier saisonnier

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil entérine la prolongation de travail de l'aide-journalier saisonnier autorisé par la directrice générale, pour une période de deux (2) semaines, soit jusqu'au 3 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1083

Démission de Bobby Morin-Lafontaine

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'accepter la démission de M. Bobby Morin-Lafontaine au poste d'aide-journalier saisonnier à compter du 4 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1084 **Comité de sélection - Poste d'aide-journalier saisonnier**

CONSIDÉRANT QUE M. Bobby Morin-Lafontaine a démissionné au poste d'aide-journalier saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste est devenu vacant ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.01 de la convention collective stipule que le l'employeur s'engage à remplir ledit poste en conformité à même le personnel régi par les présentes et, par la suite, par l'embauche d'une personne venant de l'extérieur ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que la directrice générale entreprenne le processus d'affichage prévu à la convention collective afin de combler le poste vacant.

QU'advenant que ledit poste ne soit pas comblé à l'interne, le comité de sélection sera formé de :

Julie Rail, directrice générale
Pierre D. Lefebvre, chef d'équipe voirie
Gérard Coulombe, maire
Patrick Courville, conseiller
Éric Bélanger, conseiller

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1085 **Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois d'août 2016**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois d'août 2016, au montant de 328 183.55 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1086 **Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois d'août 2016**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois d'août 2016 au montant de 57 169.98 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1087 Adoption des salaires payés pour le mois d'août 2016

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois d'août 2016 au montant de 41 070.30 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1088 Participation au Forum ouvert sur « Le lavage de bateau ... une solution parmi tant d'autres »

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser, le maire, Gérard Coulombe, la directrice générale, Julie Rail, et le conseiller, Éric Bélanger, à assister au Forum ouvert sur « **Le lavage de bateau ... une solution parmi tant d'autres** » qui aura lieu le 22 septembre 2016 au Château Logue à Maniwaki au coût de 20\$/personne.

Les frais de participation et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1089 Signatures du protocole d'entente avec le MAMOT en lien avec l'octroi de l'aide financière pour l'agrandissement de la caserne incendie

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, et/ou le maire, Gérard Coulombe, soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du **Programme d'infrastructure Québec-Municipalités**.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1090 Autorisation de travaux pour l'aménagement de deux (2) bornes sèches

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser une dépense d'au plus 5 700 \$ pour l'aménagement de deux (2) bornes sèches, soit aux lacs Philomène et Grier.

Lesdits travaux seront réalisés en régie interne par le chef pompier et gestionnaire incendie, Benoit Chartrand.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1091 Autorisation de signature – Entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la fourniture de services dans les TNO, entre la MRCVG et la municipalité de Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau désire conclure une entente avec notre Municipalité afin que ses territoires non organisés soient desservis par notre service de sécurité incendie pour la lutte contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE municipalité peut, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q., c.20), établir les tarifs pour l'utilisation des services de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier et gestionnaire incendie, M. Benoit Chartrand dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser le maire, Gérard Coulombe, ainsi que la directrice générale, Julie Rail, à signer une entente avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau relativement à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, dans les territoires non organisés de la MRCVG, aux conditions prescrites à l'entente.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1092 Modification des résolutions adoptées relativement à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de la MRC ont adopté, suite à une demande présentée à cet effet par la MRC en 2012, des résolutions autorisant l'accès du coordonnateur préventionniste de la MRC aux rapports DSI-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions étaient nominatives et qu'elle autorisait l'accès spécifiquement au coordonnateur préventionniste alors en poste à la MRCVG ;

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur préventionniste nommé à ces résolutions suite à leur adoption ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil autorise le coordonnateur préventionniste de la MRCVG à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique pour la Municipalité de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1093 Municipalité Aumond – Entretien hivernal 2016-2017

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que les deux parties acceptent de reconduire pour la saison 2016-2017 l'entretien hivernal des chemins Festival et Sénéchal appartenant à la Municipalité Aumond au coût de 4 305 \$.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1094 Étude d'une taxe d'amélioration de secteur - « Croissant du chemin Lafrance » / M. Pierre Despres, représentant

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale afin d'effectuer une étude d'une taxe d'amélioration de secteur pour la partie de chemin identifié comme étant le *Croissant du chemin Lafrance*.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1095 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Quatre Pattes dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – (PAARRM) »

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Quatre Pattes pour un montant de subventionné de 32 435 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité.

QUE le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1096 Autorisation de dépenses – Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière au montant de 4165 \$ dans le cadre du « *Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer* » pour faire l'achat de six (6) îlots multimatières Mobilier Public à 2 voies, le tout représentant 85 % du coût admissible du projet ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil approuve la dépense au montant de 1 785 \$ plus les taxes applicables, le tout représentant la part payable par la Municipalité, soit 15 % du coût admissible du projet.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1097 Versement d'une subvention / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention accordée dans le cadre du « ***Programme de soutien à de petites rénovations*** » pour le projet finalisé et conforme de M. André Mantha au montant de 217.02 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1098 Versement d'une subvention / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention accordée dans le cadre du « ***Programme de soutien à de petites rénovations*** » pour le projet finalisé et conforme de Mme Christiane Gagnon au montant de 530 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1099 Versement d'une subvention / Programme de soutien à de petites rénovations - Règlement n° 110515-271

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention accordée dans le cadre du « ***Programme de soutien à de petites rénovations*** » pour le projet finalisé et conforme de M. Bernard Lyrette au montant de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1100 Actions à entreprendre et nomination d'un responsable du dossier – Arrêt de l'ensemencement du réservoir Baskatong en 2017 par le ministère et la survie de l'Aire faunique communautaire

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le Conseil assigne le conseiller, Patrick Courville, comme représentant de la Municipalité

pour les actions à entreprendre quant à l'arrêt de l'ensemencement du réservoir Basketong prévu pour 2017 ainsi que la survie de l'Aire faunique communautaire.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1101 Autorisation de dépense – Nettoyage de huit (8) îles sur le territoire de la Municipalité

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil accepte une dépense d'au plus 2 000 \$ pour le nettoyage de huit (8) îles situées sur le territoire de la Municipalité, le tout tel que présenté par le directeur général de l'Aire faunique communautaire, Daniel Blais.

Lesdits travaux de nettoyage seront effectués par le personnel de l'AFC pour les îles suivantes : Ronde, Noire, Lafleur, Lafleur 2, face au P.A.D., 25, Baie Mercier et Baie Mercier 2.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1102 Prévost Fortin D'Aoust – Offre de service pour « retenir »

CONSIDÉRANT QUE les obligations légales de la Municipalité sont de plus en plus complexes ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le personnel de consulter un conseiller juridique pour certains dossiers ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une offre de service pour « retenir », Prévost Fortin D'Aoust se doit de procéder à l'ouverture d'un dossier pour chacune des consultations ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge important que le personnel puisse avec la lassitude nécessaire pour valider certaines informations avant de procéder dans certains dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil accepte l'offre de service pour « retenir » présenté par la Prévost Fortin D'Aoust au coût de 1 500 \$ annuel plus les taxes applicables, le tout représentant une banque de vingt (20) heures, et ce pour la période de septembre 2016 à septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1103 **Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Programmation 2016-2017**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil appui la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau en procédant à l'achat de billets pour la programmation 2016-2017, le tout pour un montant de 500 \$.

Le tirage des billets de spectacles sera pour les citoyens et citoyennes de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1104 **Adhésion à la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) et familiale**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la Municipalité se joigne à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités participantes pour adhérer à la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) et familiale au coût de 2 000 \$ par année pour une période de cinq (5) ans.

Le Conseil nomme les personnes suivantes comme responsables du dossier : Christiane Gagnon, employé, Martine Coulombe, conseillère et John Rodgers, conseiller.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-0609-1105 **Appui Ville de Gracefield – Installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que le Conseil appui la Ville de Gracefield dans ses démarches auprès de Bell Alliant afin qu'une tour cellulaire soit érigée au chemin Montfort afin d'améliorer les ondes cellulaires de ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1106 **Municipalité de Low – Appui pour l'étude et révision de la zone agricole sur le territoire de la MRCVG**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil appui la Municipalité de Low dans sa demande auprès de la MRC Vallée-de-la-

Gatineau afin d'amorcer une étude et/ou révision de la zone agricole sur le territoire de la MRC en vertu de la *Loi sur la Protection du territoire et les activités agricoles*, le tout conditionnel à ce qu'une telle étude et/ou révision **ne retarde pas** l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

O-0609-1107 **Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de développement des territoires (FDT)***

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la directrice générale soit mandatée pour présenter des demandes d'aide financière dans le cadre du programme : ***Fonds de développement du territoire (FDT)***.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h10.

O-0609-1108 **Levée de la séance**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h23.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

